

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 avril 2025

* * *

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux avril à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2025

Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Maire.

Présents : Mmes Stéphanie CHARRON - Carole LANDRY - Marie-Anne LINGARD - MM. Maxime ROUSSEL – Patrick PILON - Jacques ROBERT - Laurent DELORT - Joachim SALVAN - Mmes Virginie MARTIN - Aline POUGET - Laurence TRÉMEAU – MM. Lionel DUPLAIX — Pascal ANDRÉAZZA.

Absents excusés : Mmes Catherine LOBO (pouvoir à A. Pouget) - Brigitte GARNIER (pouvoir à L. Duplaix) - MM. Didier BRAULT (pouvoir à J. Robert) – Nicolas Le GUILLARD – Adama MAR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHARRON

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Votants : 17

ORDRE DU JOUR

- 1) Comptes Financiers Uniques : Budget général-Budget Eau-Budget Assainissement
- 2) Affectation définitive des résultats : Budget général-Budget Eau-Budget Assainissement
- 3) Vote des taux des impôts locaux 2025
- 4) Ressources humaines : rémunération pour accompagnement des classes découvertes
- 5) subventions associations (complément)
- 6) Adhésion aux FUL et FAJ pour 2025
- 7) Rapport activité 2024 CCAS
- 8) Demande de protection auprès de la DRAC pour statue datée du 15°/16° siècle
- 9) Proposition d'identification du boudodrome
- 10) Questions diverses :
 - Dimanche 27 avril : déportation
 - Mercredi 7 mai : commémoration des Fusillés au collège Stanislas à Paris
 - Jeudi 8 mai : commémoration
 - Exposition Cosmorium : 7 juin
 - Dimanche 15 juin : commémoration Fusillés du Cerf-Bois
 - Mercredi 18 juin : commémoration de l'Appel
 - Fête de la musique vendredi 21 juin
 - Boum CMJ : jeudi 26 juin et vendredi 27 kermesse de l'école
 - Fête nationale : samedi 13 juillet

* * * * *

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 4 mars 2025, une abstention (M. Andréazza absent au conseil du 4 mars 2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil du report des deux premiers points à l'ordre du jour, compte-tenu de la non réception du CFU du budget général.

2025/26 : IMPOTS LOCAUX 2025 : Vote des taux de taxes sur foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions depuis l'année 2020. Depuis 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensées par la redescende de la taxe foncière départementale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants : Foncier Bâti : 35.06 % ; Foncier Non Bâti : 54,27 % et taxe d'habitation : 14.44 %

2025/27 : Ressources Humaines : heures de nuit

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que dans le cadre des activités pédagogiques de l'école les agents communaux peuvent être sollicités pour accompagner les classes découvertes. Monsieur le Maire propose le principe de versement au personnel accompagnant les classes découvertes, d'un forfait de 4 heures de travail de nuit pour compenser le service de nuit et les dérangements pouvant être occasionnés pendant la nuit dans le cadre de leurs missions d'encadrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de versement aux adjoints d'animation, ATSEM et agents contractuels communaux accompagnant les classes découvertes, d'un forfait de 4 heures de travail de nuit pour compenser le service de nuit et les dérangements pouvant être occasionnés pendant la nuit dans le cadre de leurs missions d'encadrement.

2025/28 Subventions 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de compléter la liste des subventions 2025 au profit d'associations en ce qui concerne « les Coussinets de l'amitié » et le GRAHS (groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne).

Il soumet les propositions de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde les subventions au titre de l'année 2025 :

- association Les Coussinets de l'Amitié : 200 € (deux cents euros).
- GRAHS : 200 € (deux cents euros)

2025/29 Adhésion FAJ (fonds d'aide aux jeunes) et FUL (Fonds Unifié Logement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant du Conseil départemental en date du 25 mars 2025 invitant à participer au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), sur la base d'une cotisation de 0.11 €/habitant, et au Fonds Unifié Logement (FUL) sur la base d'une cotisation de 0.77 €/habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer au FAJ et au FUL pour l'année 2025 et à verser le montant des cotisations prévues.

2025/30 Centre Communal d'Action Sociale : Rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de communiquer au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 du CCAS. Madame Landry, adjointe aux affaires sociales, rend compte de l'activité 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication relative au rapport d'activités 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

2025/31 Demande de protection auprès de la DRAC (Direction Régionale des Actions Culturelles).

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que sur proposition de la DRAC, il y aurait lieu de solliciter la protection de la statue de la Vierge à l'enfant, ainsi que de deux éléments de sculpture présents en l'église Saint Etienne possiblement datée du 15°/16° siècle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la protection au titre des monuments historiques en tant qu'objet-mobilier de la statue de la Vierge à l'enfant, en l'église Saint Etienne, possiblement datée du 15°/16° siècle ; charge Monsieur le Maire de mener toute transaction pour ce dossier.

2025/32 : Dénomination boulodrome

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du souhait du club de pétanque de la commune de dénommer l'espace dédié à cette activité « Boulodrome Alain Gonnin », en hommage à cette personne originaire de La Ferté-Saint-Aubin, qui a été vice-président du club de Marcilly durant 5 ans, Président du Comité du Loiret, arbitre régional. Le conseil municipal prend connaissance de la plaque proposée par le club de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour et 11 abstentions, adopte la dénomination à savoir « Boulodrome Alain Gonnin »

Questions diverses

Madame Pouget indique que la fête des lapins a été annulée compte-tenu des conditions climatiques. Les œufs seront distribués aux enfants au restaurant scolaire.

7 juin : exposition de la FRMJC : bienvenue chez Fraise (alimentation durable) avec accès pour les écoles les 5 et 6 juin.

12 juillet : balade accompagnée organisée avec l'office de Tourisme de La Ferté Saint-Aubin

Site internet : Madame Charron indique que suite à la liquidation judiciaire du prestataire du site de la commune, ce dernier a été inaccessible durant quelques jours. Tout est mis en œuvre pour un retour à un fonctionnement normal avec un nouveau prestataire, Campagnol.

La séance est levée à 19 h 55.

La secrétaire de séance

Le Maire

S. Charron

H. Nieuviarts